

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°17 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : MME HENRY

**Orchestre intercommunal
Recrutement d'intervenants musicaux vacataires et demande de
subvention au Conseil Départemental**

Le Bassin de Pompey pilote depuis 2013 une action de coordination au titre de sa compétence de mise en réseau des écoles de musique du territoire.

Cette action s'adresse à tous les musiciens amateurs du Bassin de Pompey ayant au moins trois années de pratique instrumentale. Elle offre aux musiciens une possibilité de travailler un répertoire d'orchestre d'une grande variété et d'offrir un ou plusieurs concerts publics appréciés des habitants du Bassin de Pompey.

En 2019, un concert final a ainsi été donné à Pompey.

Cette action crée une dynamique intéressante sur notre territoire, notamment en faveur du travail en réseau des différentes structures d'enseignement musical.

Pour la 8ème année consécutive et en collaboration avec les communes et écoles de musique du territoire, les musiciens intéressés se retrouveront pour 2 week-ends de répétition en mars 2020. A l'issue de ces stages, un concert public est d'ores et déjà prévu le vendredi 10 avril 2020 à 20h30 (lieu à confirmer).

Par ailleurs, depuis plusieurs années, des partenariats extérieurs ont été recherchés afin, d'une part, d'assurer le rayonnement et la visibilité de l'orchestre intercommunal, et, d'autre part, de permettre aux musiciens et aux structures des expériences enrichissantes dans leur pratique musicale.

C'est ainsi que l'orchestre a été retenu dans le cadre d'un appel à candidatures de l'agglomération de Saint Dié. L'orchestre se produira ainsi à Orchestival (biennale) le 4/5 avril 2020.

Au titre de l'action 2020, le recours à des vacations d'intervenants est à nouveau nécessaire à l'encadrement des stages et à la direction de l'orchestre. 5 intervenants sont cette année concernés pour un volume horaire total s'élevant au maximum à 140 heures effectuées de mars à juin 2020.

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle soutient cette action depuis l'édition 2014 pour un montant de 2 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 2 500 € au Conseil Départemental, afin de pouvoir mener cette action dont le montant total est estimé à 11 000 €, y compris le déplacement à Saint Dié (10 000 € en 2019).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recours à 5 intervenants pour un volume horaire total de vacations s'élevant à 140 heures maximum effectuées de mars à juin 2020, au taux horaire de 30 euros nets.

AUTORISE le Président à signer les arrêtés se rapportant à ces vacations.

S'ENGAGE à imputer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2020.

SOLLICITE une subvention de 2 500 euros auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2020 dans le cadre de ce projet.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC